

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL sur la commune principale de l'AIOT Allées de la Plaine Saint Martin 66500 Prades.

La référence de votre dossier est A-2-4NZ87D7G2P et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/12/2022 à 09h44 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- ollion.marie-anne@ccconflent.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- ollion.marie-anne@ccconflent.fr (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **20004921100010**

Raison sociale **CC CONFLENT-CANIGO**

Forme juridique **Communauté de communes**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RTE DE RIA

chateau pams

66500 PRADES

Signataire

Nom : **JALLAT**

Prénom : **JEAN LOUIS**

Qualité : **PRESIDENT**

Adresse électronique : **ollion.marie-anne@ccconfleant.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 468050513**

Référent

Nom : **OLLION**

Prénom : **MARIE ANNE**

Fonction : **CHARGE D'OPERATION**

Adresse électronique : **ollion.marie-anne@ccconflent.fr**

Téléphone portable : **+(33) 684457349**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **ollion.marie-anne@ccconflent.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL**

Description des activités :

L'opération consiste à construire un Centre Aquatique ERP Type X et M de 3eme Catégorie (FMI : 371) à simple rez-dechaussée avec un sous-sol technique et comportant : Au rez-de-chaussée : -

La halle bassin : un bassin sportif de 250 m², un bassin d'apprentissage de 100.2 m², une pataugeoire de 18.6 m², l'arrivée du toboggan extérieur - Les locaux administratifs du personnel : accueil, bureau de la direction, vestiaires et douches, infirmerie, salle d'activité / réunion - Les locaux vestiaires, sanitaires et douches pour le public : hall d'entrée, déchaussage, casiers cabines, coin beauté, cabines, blocs douches et sanitaires - Des locaux techniques et de rangements : local rangement du matériel piscine, rangements divers 1 et 2, dépotage, local entretien - Un espace bien être : douches sensorielles, hamam - D'une cours de services extérieure accès au à la niche de chlore gazeux (Rubrique ICPE 4710 §2 - DC - 4x Bouteilles = 196kg) - D'une air de stockage de propane Au sous-sol et en plancher Vide Sanitaire technique : - Des locaux de traitement d'eau de 242 m², d'une chaufferie Gaz Propane de 35 m² (puissance inférieur à 1MW et stockage de 5,2T), d'un local chlore et pH, du local TGBT, d'un atelier de 15.5 m² - Des galeries techniques (350 m²) L'extérieur est constitué de plages minérales (215 m²) et végétales (976 m²), d'une aire de jeux aquatiques de 104 m², d'une terrasse de 81.5 m² pour accueillir un food truck , d'un local stockage.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **Allees de la Plaine Saint Martin 66500 Prades**

X : 652025

Y : 6169098

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4710	2	Chlore (numéro CAS 7782-50-5)	Quantité susceptible d'être présente 196 kg	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Combustion de gaz propane C₃H₈ dont les produits de combustion sont de la chaleur et 3xCO₂ + 4xH₂O

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

so

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les bouteilles de chlore gazeux vides seront récupérées et traitées par le fournisseur.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

La logette de chlore gazeux est pourvue d'un système de détection de fuite avec renvoi d'alarme vers l'accueil. Le masque à gaz et les cloches de sécurité seront conservés à l'accueil ainsi il sera possible de procéder à la consignation des bouteilles dans les cas de fuites. L'établissement est proche d'une borne d'incendie. L'établissement dispose du téléphone urbain permettant d'alerter les secours.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

2120_PRADES_ICPE PLAN CADASTRAL 1.1000.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

2120_PRADES_ICPE PLAN 1.500.pdf